

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 24 Novembre 2022

Date de la convocation : 18 Novembre 2022

Date d'affichage du P.V. : 29 Novembre 2022

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 10

Membres en exercice : M. CUVILLIER Guillaume ; Mme DIZENGREMEL Joëlle ; M. CAZIN Julien ; M. LEROY Alexandre ; M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme ADELINIE Julie ; Mme MATIFAS Amélie, M. GARNIER Jacques ; Mme PÉRONNE Michèle ; Mme GARNIER Martine ; M. BERTRAND Hervé ; M. WURMSER Marc ; Mme GALAND-ALEXANDRE Céline ; Mme BERTRAND Adeline

Absente excusée : Mme BERTRAND Adeline.

Absents non excusés : M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; M. LEROY Alexandre ; Mme MATIFAS Amélie.

Secrétaire de séance : Mme GARNIER Martine

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

OBJET : REMPLACEMENT DE DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION ACTION SOCIALE

Pour pallier au décès de Patrice FLICOURT et à la démission de Marie-Hélène BEVIÈRE, il convient donc de nommer deux nouveaux membres, extérieurs au conseil, à la Commission d'Action Sociale.

Elle les informe que Madame Sylviane BERTRAND et Monsieur Antoine BAUDELOT sont intéressés pour intégrer la CAS.

Après discussions, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de nommer Madame Sylviane BERTRAND et Monsieur Antoine BAUDELOT membres extérieurs à la CAS.

La liste des membres de la Commission d'Action Sociale est désormais la suivante :

Présidente : Madame Michèle PÉRONNE

Membres du conseil municipal	Membres extérieurs
Mme BERTRAND Adeline	Mme ALEXANDRE Clémence
Mme GALAND ALEXANDRE Céline	Mme BERTRAND Sylviane
M. GARNIER Jacques	M. BOUCHER Éric
Mme GARNIER Martine	M. BAUDELOT Antoine
Mme MATIFAS Amélie	M. MATHON Laurent

Certifié exécutoire après publication
ou notification du
et transmission en préfecture du - 1 DEC. 2022

